

Document entériné par le Groupe Spécialisé n° 14.4 - le 5 juin 2018

Note d'information du GS n°14.4 Données utilisées par le GS n°14.4 dans l'évaluation des risques de corrosion

Groupe Spécialisé n° 14.4 « Equipements / Solaire thermique et récupération d'énergie par vecteur eau »

Cette note d'information s'applique à tous les procédés examinés par le GS n°14.4 qui comportent des parties situées à l'extérieur.

Au jour de la rédaction du document, la liste des familles concernées est la suivante :

- Capteur solaire thermique à tubes sous vide à circulation de liquide Posé indépendamment sur support
- Capteur solaire thermique autostockeur
- Capteur solaire thermique plan à circulation d'air
- Capteur solaire thermique plan non vitré à circulation de liquide Posé indépendamment sur support
- Capteur solaire thermique plan vitré à circulation de liquide Posé indépendamment sur support
- Capteur solaire thermique plan vitré à circulation de liquide Posé indépendamment sur support ou incorporé à la couverture
- Chauffe-eau solaire
- Chauffe-eau solaire (CES) individuel à circulation forcée
- Chauffe-eau solaire (CES) individuel à thermosiphon
- Système de récupération d'énergie thermique
- Système énergétique hybride



1. Objet du document

Le Groupe Spécialisé n°14.4 publie dans le présent document les données qu'il utilise pour l'évaluation des risques de corrosion dans les procédés solaires thermiques.

- Tout demandeur d'Avis Technique peut utiliser les informations présentées dans ce document.
- Si un demandeur d'Avis Technique utilise un matériau ou exploite une situation non décrite dans ce document, il doit apporter des justifications spécifiques. Les revendications devront être cohérentes avec les informations présentées ci-dessous.

2. Compatibilité des matériaux avec les atmosphères extérieures

Les données présentées dans cette partie sont principalement issues des documents suivants :

- NF P34-310:2017 Tôles et bandes en acier de construction galvanisées à chaud en continu destinées au bâtiment — Classification et essais
- NF P34-301:2017 Tôles et bandes en acier prélaquées ou revêtues en continu d'un film organique contrecollé ou colaminé destinées au bâtiment — Conditions techniques de livraison
- NF P24-351:1997 Menuiserie métallique Fenêtres, façades rideaux, semi-rideaux, panneaux à ossature métallique – Protection contre la corrosion et préservation des états de surface
- NF DTU65.12:2012 Travaux de bâtiment Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés



2.1. Atmosphères extérieures directes

	Atmosphères extérieures directes										
Matériaux / revêtement	Dla	Urbaine ou industrielle			Mai	rine					
	Rurale non polluée	Normale	Sévère	20 à 10 km du littoral	10 à 3 km du littoral	< 3 km du littoral*	Mixte	Particulière			
ôles et bandes en acier de c	onstruction rev	êtues en contin	u par immersio	on à chaud d'un	e couche de re	vêtement méta	llique (EN 1034	16):			
Z180 - Z200 - Z225	-	-	-	-	-	-	-	-			
Z275	0	0	-	-	-	-	-	-			
Z350		0	-	0	-	-	-	-			
Z450			0		0	0	0	0			
AZ	O - selon indications de l'ETPM ou de l'Avis Technique disponible sur le site evaluation.cstb.fr ou auprès du fabricant du revêtement										
ZM	O - selon indications de l'ETPM ou de l'Avis Technique disponible sur le site evaluation.cstb.fr ou auprès du fabricant du revêtement										
ôles et bandes en acier préla	aquées (NF P34	-301)									
Catégorie minimale selon NF P34-301	III	III	0	III	IV	V	0	0			
Exigence minimale selon NF EN 10169+A1 et exigences des §7.6, §7.8 et §8 selon NF P34-301	RC2	RC3	O (RC4 ou RC5)	RC3	RC4	RC5	O (RC5)	0			
Galvanisation à chaud (tremp	page) sur produ	it fini ou semi-f	ini (EN ISO 14	61)							
Masse locale minimale de revêtement : 325g/m² (45µm) pour acier ≥1,5 à <3 mm 395g/m² (55µm) pour acier ≥3 à <6 mm	•	•	-	•	•	-	-	0			
Masse locale minimale de revêtement : 395g/m² (55µm)	•	•	•	•		•		0			
rofilés en aluminium extrude	é										
AW-6060			0				0	0			
La conservation de l'aspect des pi par le GS n°14.4	ièces en aluminium	n est considérée co	omme non critique	, dans les domaine	s d'emplois des pr	océdés solaires the	ermiques habituel	lement examinés			
ciers inoxydables											
1.4301 X5CrNi18-10			0			0	0	0			
1.4404 X2CrNiMo17-12-2			0				0	0			
isserie en acier inoxydable											
		_	^			0	0	0			
A2	•	•	0	-	_	0					

Notes et légende :

* : sauf front de mer

■ : emploi accepté

O : l'appréciation définitive ou la définition de dispositions particulières doivent être arrêtées après consultation et accord de l'ensemble des parties concernées.

- : emploi interdit

Secrétariat : 84 avenue Jean-Jaurès – Champs-sur-Marne – F-77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

Tel: (33)01.64.68.85.60 - Fax: (33)01.64.68.85.65



2.2. Atmosphères extérieures protégées et ventilées

Les atmosphères extérieures « protégées et ventilées » sont applicables aux composants situés sous les éléments de couverture.

	Atmosphères extérieures directes										
	Rurale non	Urbaine ou industrielle		Marine							
Matériaux / revêtement	polluée	Normale	Sévère	20 à 10 km du littoral	10 à 3 km du littoral	< 3 km du littoral*	Mixte	Particulière			
Tôles et bandes en acier de d	construction rev	êtues en contir	u par immersi	on à chaud d'un	e couche de re	vêtement méta	llique (EN 1034	6):			
Z275			-	-	-	-	-	-			
Z350						-	-	-			
Z450						•	•	0			
AZ	O - selon indications de l'ETPM ou de l'Avis Technique disponible sur le site evaluation.cstb.fr ou auprès du fabricant du revêtement										
ZM	O - selon i	ndications de l'ETF	M ou de l'Avis Te	chnique disponible	sur le site evaluat	tion.cstb.fr ou aupi	ès du fabricant di	ı revêtement			
Galvanisation à chaud (trem	page) sur produ	it fini ou semi-	fini (EN ISO 14	61)							
Masse locale minimale de revêtement :											
325g/m² (45µm) pour acier ≥1,5 à <3 mm 395g/m² (55µm) pour acier ≥3 à <6 mm	•	•	-	•	•	-	-	0			
Masse locale minimale de revêtement : 395g/m² (55µm)	•	•	•	•	•	•	•	0			
Aciers inoxydables											
1.4301 X5CrNi18-10	•	•	•	•		•	0	0			
1.4404 X2CrNiMo17-12-2		•	•	•	•	•	•	0			
Visserie en acier inoxydable											
A2		•					0	0			
A4				•				0			

Notes et légende :

* : sauf front de mer

■ : emploi accepté

O : l'appréciation définitive ou la définition de dispositions particulières doivent être arrêtées après consultation et accord de l'ensemble des parties concernées.

- : emploi interdit

Secrétariat : 84 avenue Jean-Jaurès – Champs-sur-Marne – F-77447 Marne-la-Vallée Cedex 2 Tel : (33)01.64.68.85.60 - Fax : (33)01.64.68.85.65



3. Compatibilité des matériaux entre eux – corrosion galvanique

Le risque de corrosion galvanique doit être pris en compte :

- soit en utilisant des matériaux compatibles entre eux,
- soit en mettant en place des séparateurs physiques.

Sont autorisés les contacts directs :

- aluminium / acier inoxydable
- aluminium / acier électrozingué
- aluminium / acier galvanisé
- acier électrozingué / acier galvanisé

Sont interdits les contacts directs :

- acier inoxydable / acier galvanisé
- acier inoxydable / acier électrozingué



Annexe A – Définitions des ambiances corrosives

Les définitions ci-dessous sont extraites des normes NF P34-301:2017 et NF P34-310:2017.

A.1 Généralités

Les atmosphères définies aux paragraphes A.2 à A.5 ci-après ne peuvent être considérées que pour des altitudes inférieures ou égales à 900 m. Pour les altitudes supérieures à 900 m, voir paragraphe A.6.

A.2 Atmosphère rurale non polluée

Milieu correspondant à l'extérieur des constructions situées à la campagne en l'absence de pollution particulière, par exemple : retombées de fumée contenant des vapeurs sulfureuses (chauffage au mazout).

A.3 Atmosphère urbaine ou industrielle normale

Milieu correspondant à l'extérieur des constructions situées dans des agglomérations et/ou dans un environnement industriel comportant une ou plusieurs usines produisant des gaz et des fumées créant un accroissement sensible de la pollution atmosphérique, sans être source de corrosion due à la forte teneur en composés chimiques.

A.4 Atmosphère urbaine ou industrielle sévère

Milieu correspondant à l'extérieur des constructions situées dans des agglomérations ou dans un environnement industriel avec une forte teneur en composés chimiques, source de corrosion (par exemple : raffineries, usines d'incinération, distilleries, engrais, cimenteries, papeteries), d'une façon continue ou intermittente.

A.5 Atmosphères marines

A.5.1 Atmosphère des constructions situées entre 10 km et 20 km du littoral.

A.5.2 Atmosphère des constructions situées entre 3 km et 10 km du littoral.

A.5.3 Bord de mer

Moins de 3 km du littoral, à l'exclusion des conditions d'attaque directe par l'eau de mer (front de mer).

A.5.4 Atmosphère mixte

Milieu correspondant à la concomitance d'une atmosphère marine de bord de mer (voir A.5.3) et d'une des atmosphères définies aux paragraphes A.3 et A.4.



A.6 Atmosphères spéciales

A.6.1 Atmosphère des constructions soumises à un fort rayonnement U. V.

Par exemple : constructions situées en métropole à une altitude supérieure à 900 m, constructions situées dans les DROM-COM entre les 38ème parallèles.

Note du GS n°14.4 : dans les domaines d'emplois des procédés solaires thermiques habituellement examinés par le GS n°14.4, le comportement esthétique des éléments de structure et d'habillage présente une criticité faible. Les atmosphères à fort UV ne sont pas considérées dans le présent document.

A.6.2 Atmosphères particulières

Milieu où la sévérité des expositions décrites précédemment est accrue par certains effets tels que :

- l'abrasion;
- les températures élevées ;
- les hygrométries élevées ;
- les dépôts de poussière importants ;
- les embruns en front de mer;
- etc.